



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

publications

Question écrite n° 109086

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'accès au bulletin d'information de la commune du conseiller général élu dans cette commune. En effet, il lui demande au cas où le maire ou le responsable de la publication donne son accord à la publication d'une page dédiée aux communications du conseiller général élu, si ce dernier peut-il effectivement communiquer alors même qu'il s'agit d'un bulletin d'information municipale.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109086

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5321

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)